

la nouvelle ACTION FRANÇAISE

réforme du divorce

l'illusion réformiste

pages 4 - 5 - 6

éditorial

Rompra, rompra pas ? Avec son lot hebdomadaire de déclarations, chaque semaine pose la même question, lancinante.

Après la conférence de presse de Georges Marchais, il y a dix jours, on croyait la question réglée et François Mitterrand — qualifié de personnage « sûr de lui et dominateur » — contraint de choisir la rupture. Puis un article de « l'Humanité » venait détendre l'atmosphère.

Péripéties ou simples étapes d'un divorce inévitable ? Au-delà des explications mythiques (« l'or de Moscou ») ou gratuites (les liens réels ou supposés entre le P.C.F. et l'Union soviétique) on peut retenir plusieurs éléments :
— sans doute le caractère lointain (?)

des prochaines consultations électorales, qui justifierait des tensions dont l'Union de la gauche a toujours été coutumière ;
— plus probablement, à l'appel des sirènes centristes, la tentation, chez certains socialistes, de desserrer des liens qui les maintiennent dans une opposition « stérile » — et surtout peu profitable ;

— certainement la concurrence entre les deux grands partis de gauche, et le choc éprouvé par les communistes au vu des résultats des législatives partielles de l'automne dernier. C'est que le Parti socialiste est devenu, en peu d'années, un grand parti populaire. Le Parti communiste qui, lui, se définit comme le parti de la classe ouvrière (ce qui n'est pas contestable), voudrait évidem-

ment conserver le monopole de sa représentation. Sinon il estimerait perdre sa raison d'être.

Ce qui amène à se demander si, en 1975, le Parti communiste souhaite vraiment exercer le pouvoir. Car au bout de cinquante ans d'existence la fidélité au passé peut prévaloir sur le souci de l'avenir, la bonne conscience sur la volonté, et le patriotisme de parti sur la volonté de conquérir l'Etat.

Au risque de se perdre, le Parti communiste paraissait avoir retrouvé ces deux dernières années l'esprit de conquête. Il semble aujourd'hui hésiter à prendre un tel risque.

Bertrand RENOUVIN

naf

quelques réflexions sur le mouvement

Yves Carré achève dans ce numéro l'étude sur les conditions de la cohésion du mouvement. Ces articles devront bien sûr être complétés prochainement par des études sur la stratégie de la N.A.F. Car le mouvement « n.a.f. » ne saurait être une fin en soi, il n'est que le moyen — nécessaire — à tout progrès de restauration de la monarchie.

« Rien n'est possible sans la réforme intellectuelle de quelques-uns. Mais ce petit nombre d'élus doit bien se dire que, si la peste se communique par la simple contagion, la santé publique ne se recouvre pas de la même manière... Seule, l'institution, durable à l'infini fait durer le meilleur de nous. Par elle l'homme s'éternise... la question morale redevient question sociale. »

Charles Maurras (l'Avenir de l'Intelligence).

Il ne s'agit donc pas pour le mouvement de négliger les motivations et les intérêts de ses membres, qui peuvent renforcer de façon auxiliaire, sa cohésion. Cependant, ce serait du machiavélisme au petit pied, de ne pas comprendre que c'est la « réforme intellectuelle et morale de quelques-uns » qui constitue le véritable ciment du mouvement.

CONTRE LE DIFFUSIONNISME IDEOLOGIQUE

Mais ce serait une conception erronée de croire que cette « réforme » peut changer le monde par simple diffusion. C'est la déformation des « clercs » et des « gens moraux » de faire une confiance exagérée à la parole prophétique ou à la vertu de l'exemple. A cet égard le dernier ouvrage, fort sympathique, de Pierre Emmanuel : *La révolution parallèle* (1) est très significatif de ce réformisme moral, de cet apostolat « généreux », qu'il faut interpréter comme le masque d'une véritable conduite d'évitement vis-à-vis des méandres aventureux de la lutte politique.

Malheureusement, l'histoire n'est pas l'histoire des idées (sinon l'A.F. aurait été au pouvoir avant-guerre, ou le P.S.U. dans les années 60). Même si l'Action Française dans sa pratique n'a pas toujours su éviter ce travers diffusionniste, un maurassien sait que son projet de société ne peut faire l'économie des médiations institutionnelles, de la conquête des pouvoirs sociaux et des affrontements de l'action

SOLIDARITE AVEC LES HARKIS

Nos camarades anciens harkis organisent une grande réunion à la Mutualité. Depuis le début de leur combat pour faire reconnaître leurs droits nous les avons soutenus sans réserve. Nous vous demandons de venir très nombreux le 2 mars pour leur manifester une fois encore notre solidarité.

Dimanche 2 mars à 15 heures, meeting « Pour les Oubliés », à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5^e, métro Maubert.

Sous la présidence d'honneur du Bachaga Saïd Boualam avec M. Mourad Kaouah et M. El Hadj Mohamed Laradji et les orateurs de la Confédération des Français Musulmans Rapatriés et leurs amis.

Des vignettes de soutien au prix de 5 F sont en vente dans nos locaux. Les commandes peuvent être passées à la N.A.F., 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - C.C.P. 642-31 Paris, en précisant « pour les harkis ».

Nos amis sont invités à diffuser ces vignettes le plus largement possible.

politique. La « réforme intellectuelle et morale » ne saurait être le prétexte pour transformer les militants en témoins de Jéhovah allant enseigner les nations. D'ailleurs s'il suffisait d'un prêche « tous azimuts » pour assurer les conditions du salut public, la monarchie serait une institution inutile, un luxe décoratif.

La « réforme de quelques-uns » doit être comprise comme le moyen d'échapper au moins partiellement, aux idéologies et aux pratiques dominantes d'un monde qu'il s'agit de transformer. Elle est la condition pour « être ailleurs », hors des faux clivages du système parlementaire et de problématiques stéréotypées. Mais « être ailleurs », ce n'est pas se réfugier dans l'arrière-monde des essences intemporelles. Les vérités immortelles ont l'éternité pour triompher, la France, et nos communautés charnelles, non !

Aussi, la réforme intellectuelle et morale n'est-elle pas l'alibi qui dispense de l'engagement temporel, mais elle est le premier acte d'un combat politique cohérent et de longue haleine.

ECHAPPER AUX IDEOLOGIES DOMINANTES

Nous ne pourrions apporter quelque chose à notre époque qu'en différant d'elle. Ce qui est actif (ou subversif comme on voudra) doit être « dans le monde », mais ne pas être « du monde ».

Pour reprendre l'expression de Mao-Tsé-Toung, il nous faut être dans cette société « comme le poisson dans l'eau ». Hors de l'eau nous étouffons (c'est le risque que présentent les réflexes d'émigrés de l'intérieur) ; mais pour plonger, il ne faut pas être des poissons solubles.

D'abord se constituer comme levain « différent » de la pâte, pour espérer un jour la faire lever. On ne peut résoudre ce problème que par la pratique d'un « double langage », celui du monde et un autre.

« Etre ailleurs » c'est donc s'enraciner solidement dans l'école de pensée maurassienne. La réforme intellectuelle c'est d'abord la formation, et la formation permanente, toujours à reprendre, car ce monde n'arrête pas, lui, de nous réintégrer dans les moules des idéologies dominantes ; une langue qui n'est pas pratiquée est vite oubliée. Et cette formation elle-même risque d'être contaminée par les modes, si ne sont pas distingués le corpus d'idées fondamentales — qui forme le noyau dur de notre accord intellectuel —, les positions « prudentielles » qui engagent le mouvement, et les options libres.

Le « catéchisme » est nécessaire, et n'a jamais empêché ni l'actualisation des analyses, ni la recherche des « théologiens de pointe » ; au contraire, par son contenu objectivement reconnu, défini, relativement délimité, il permet le vrai débat sur les points controversés, la libre confrontation sans laquelle un mouvement vire à la secte.

ENGAGEMENT POLITIQUE ET VIE QUOTIDIENNE

Pourtant, la réforme intellectuelle ne suffit pas ; les colonnes du *Figaro* et du *Monde*, les

partis parlementaires, « l'establishment » qui sont peuplés d'anciens maurassiens, démontrent que le contact avec des idées justes ne donne pas automatiquement le courage et l'opiniâtreté. Il y a aussi une question morale. Car il faut tenir compte de la formidable capacité récupératrice du système républicain et de la société industrielle, due non seulement à ses idéologies dominantes — souvent médiocres — mais surtout à ses pratiques, ses modèles de vie dont la pression est constante : un changement de région, le départ au service militaire, le mariage, les responsabilités professionnelles, civiques et familiales (surtout familiales) s'accompagnent toujours des tentations, insidieuses ou brutales, de retour à la « norme ».

Pour se prémunir contre cette pente, le mouvement ne peut se contenter d'être une école de réflexion intellectuelle (2), il est contraint de se constituer en « contre-société », avec ses actions collectives, à l'enjeu souvent symbolique, dont la fonction réelle est de tisser des liens de solidarité, avec ses rites et son « folklore » qui enracinent les membres dans une identité commune (3).

Bien sûr, l'arme est à double tranchant, et le danger est grand que, par réaction contre les tentations intégratrices de cette société, le « folklore » soit hypertrophié, que les frontières se durcissent, et que le mouvement se transforme en ghetto, le moyen alors devenant sa propre fin, parasite des vrais objectifs.

Aussi, aucun rituel ne peut totalement se substituer à cette nécessaire « réforme morale de quelques-uns » qui se traduit par l'intime compréhension que, d'une certaine façon, changer le monde et se changer soi-même sont un seul et même objectif. Le « dévouement » au sens banal et moralisant, n'est que la caricature de cette consécration de soi-même. Le « sacrifice » ici doit être pris dans son sens religieux ; ce n'est pas un morne masochisme, mais une transmutation, un nouvel état de vie, un changement radical de la qualité de l'être.

On disait que Maurras était entré en politique comme on entre en religion. C'est dire que le combat politique peut être une guerre sainte, au sens du « Djihad » des mystiques de l'Islam, pour qui (4) la guerre extérieure est la manifestation, et comme le reflet d'une guerre intérieure plus fondamentale.

C'est à cette condition que le militant pourra acquérir un détachement suffisant vis-à-vis des résultats immédiats de sa lutte pour surmonter les revers, les scrupules, les haines, les vanités et les découragements.

Car la première prise du pouvoir — la dernière aussi peut-être — c'est la prise du pouvoir sur soi-même. La personne et la communauté dans laquelle elle est plongée ne sont pas étrangères l'une à l'autre ; c'est pourquoi le coup de force qui conditionne tous les autres, c'est la rupture avec la banalité d'une vie quotidienne idiote. C'est à ce prix que le militant deviendra un révolutionnaire authentique.

Yves CARRE

(1) Pierre Emmanuel *La Révolution parallèle*, Seuil.

(2) Un « club », une simple société de pensée ne peut prospérer qu'à l'intérieur des idéologies et problématiques dominantes, il faut une organisation autrement plus large pour devenir une force de rupture ; c'est pourquoi la formule « club » ne peut être pour nous qu'une courroie de transmission.

(3) Par le rituel, le fidèle devient contemporain du temps sacré. « In illo tempore » et échappé ainsi à l'emprise de ce monde. Comme le montre Mircéa Eliade (*Le Sacré et le Profane*, Coll. Idées) les mythes qui ne sont pas actualisés par des rites ne sont que littérature.

(4) Comme dans les ordres de moines-chevaliers des croisades.

ubu à St-pierre et miquelon

Le 12 février le gouverneur est « appelé en mission » à Paris, et le sénateur-maire Albert Pen s'affirme convaincu « que s'il revient dans l'île ce sera pour faire ses valises ». Depuis plusieurs mois un conflit couvait à Saint-Pierre et Miquelon où les fonctionnaires attendaient vainement depuis quatre ans les augmentations promises. Dépassant ce problème les Saint-Pierrais s'estiment, à juste titre, oubliés de la métropole. Grèves, pétitions, manifestations de rue se sont succédé depuis deux mois. La seule réponse du gouverneur fut l'appel aux gendarmes mobiles.

S'il est un coin au monde d'où les dépêches d'agences arrivent rarement c'est incontestablement de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les gens heureux n'ont pas d'histoire, proclame la voix populaire ! Et pourtant, depuis peu, dans les salles de rédaction, on parle de ce territoire français perdu dans les brumes de l'océan. Certes ni grands titres ni longs articles n'encombrent les journaux. Ils tiennent, dans quelques quotidiens, à peu près la même place que cet archipel occupe sur la mappemonde, peu de chose en vérité. Et pourtant ?

Il se passe « des choses » dans cet archipel, des événements certainement graves puisqu'en toute hâte un bateau de guerre — le Francis-Garnier — chargé de gardes-mobiles y est dépêché de la Martinique à la suite de l'appel lancé par le gouverneur qui doit faire face à l'agitation des fonctionnaires locaux appuyés par la totalité de la population des deux îles.

UN ARCHIPEL SAUVAGE...

Des vents quasi-permanents qui parcourent cette terre étirée sur 70 km, des brouillards qui en couvrent les 240 km² 120 jours par an en moyenne, des liaisons trop peu fréquentes avec la métropole n'empêchent les quelque 5 000 habitants, descendants pour la plupart de ces pêcheurs basques, normands ou bretons qui se fixèrent en 1604 en ces lieux, d'être attachés à leur terre et à la France, comme nombre d'entre eux surent le montrer lors de la dernière guerre.

L'archipel connaît, comme beaucoup de provinces françaises, certains problèmes d'ordre économique mais dont aucun n'est insurmontable. Le tourisme mis à part et qui, bien qu'en progression régulière, reste une activité marginale, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur l'élevage et la pêche.

L'élevage consiste principalement dans l'exploitation d'une station internationale de quarantaine animale qui héberge un troupeau de 350 têtes de bétail, essentiellement de race charolaise constamment renouvelée et dont 80 % du contingent est réservé à la clientèle canadienne.

La grande affaire du territoire demeure la pêche qui connaît cependant depuis plusieurs années un déclin assez net, situation paradoxale dans cette zone considérée comme la plus poissonneuse du monde et placée à proximité du plus important marché de consommation qui puisse se trouver avec les Etats-Unis.

La pêche côtière artisanale a fortement régressé ces dernières années puisque de 1959 à 1972 le nombre de bateaux armés passait de 141 à 57, alors que pour la même période, l'apport de poisson passait de 2 784 tonnes à 848. Les espoirs mis dans la pêche industrielle et l'industrie de transformation des produits furent en partie déçus sans pour autant que l'on puisse parler de désastre. En fait, l'usine créée sur place par la « Société d'Economie mixte de pêche et de congélation » a essentiellement besoin d'être rationalisée et mécanisée à l'image des installations canadiennes voisines. Cette action, s'accompagnant de la modernisation et de l'accroissement de la flottille de pêche, devrait permettre des approvisionnements réguliers afin de rentabiliser l'affaire et par contre-coup rendre moins vulnérable l'économie du territoire en lui permettant, en particulier, de mieux équilibrer sa balance commerciale actuellement fortement déficitaire. Le poisson congelé et la farine de poisson sont en effet exportés pour plus de 75 % de la production sur le continent nord américain.

Pourquoi alors un navire de guerre ? pourquoi des gardes-mobiles ? pourquoi ce déploiement de force extravagant face à 5 000 de nos compatriotes qui demandent une seule chose : pêcher la morue en paix ?

A cette question une seule réponse possible. La présence dans l'archipel de son actuel gouverneur.

... GOUVERNE - SI L'ON PEUT DIRE - PAR UN INCAPABLE

Jean Cluchard, ancien instituteur, nommé fonctionnaire d'autorité par on ne sait quel mystère, a commencé à faire parler de lui lors de son passage à la Réunion. Spécialiste des élections, « Tête de Bœuf » tel est son surnom, possède un don indéniable et incontesté : il sait faire l'unanimité. Unanimité contre sa personne, au point qu'à Bourbon, dans le souvenir des gens, Cluchard a pris une place de choix dans la galerie des personnages sinistres dont l'île garde la mémoire, entre Sitarane et Cimendef.

Chargé théoriquement d'administrer ses concitoyens, le programme politique, économique, social et culturel de « Tête de Bœuf » peut se résumer en trois mots « Je les mâterai ». Ce triste personnage, Bokassa ou Amin Dada Français, la truculence en moins mais l'instruc-

tion en plus — il aurait obtenu son B.E.P.C. par la procédure normale de l'examen cette fois-ci — par son action à la Réunion a fabriqué plus de communistes, d'autonomistes, d'indépendantistes que ne pourra jamais en faire un Paul Vergès durant toute une vie de militant tant.

Lors de sa nomination à Saint-Pierre-et-Miquelon, ceux qui le connaissent pensaient que ce personnage avait été casé dans cet archipel en raison même de ce qu'il était, tout paraissait être un défi à la raison d'imaginer que malgré sa monumentale incompétence, il en arriverait à faire se révolter une population aussi rude que calme et qui vit trop au contact de tempêtes naturelles quasi-permanentes pour en créer d'artificielles par une agitation sans raison.

On pouvait croire que même dans les services centraux du ministère des DOM et TOM, le personnage était catalogué car il était impensable d'admettre que ce qui est de notoriété publique ne soit pas arrivé aux oreilles des ministres qui se sont succédé à la tête de ce Département. Il faut avouer notre erreur d'appréciation. Les événements étant ce qu'ils sont on doit admettre que la situation à Saint-Pierre-et-Miquelon est réellement jugée au travers des rapports du gouverneur. Cet exemple est caractéristique de l'incohérence qui préside à la définition d'une politique pour les DOM-TOM : lâche abandon de nos compatriotes de Mayotte, la trique pour ceux de Saint-Pierre, le dos courbé sous les insultes du Président de la Somalie au sujet des Afars et des Issas, la provocation policière en Guyane.

Pitoyable situation ! Giscard voulait regarder les Français et les Françaises au fond des yeux ; Cluchard qui est censé le représenter, avec le sens des nuances qui le caractérise et qui trouve certainement normal d'écraser une mouche avec un marteau pilon, les regarde du haut de la passerelle d'un navire de guerre ou à travers quelques rangs de gardes-mobiles.

Il apparaît maintenant certain que Cluchard n'a plus rien à faire à la tête de ce territoire. Il devra être rapatrié en métropole où il faudra veiller avec soin le lieu de sa prochaine affectation.

En tout état de cause une triste histoire qui aurait pu être évitée avec un peu de raison et un peu de cœur ; encore aurait-il fallu que le principal responsable ne soit démuné ni de l'un ni de l'autre.

Jacques HIBON

avez-vous lu le cahier n° 2 de l'i.p.n. ?

i.p.n. - b.p. 558 - 75026 Paris cedex 01
c.c.p. La Source, 33-537-41

6 francs

libéraliser le divorce ?

Un projet de loi sur la libéralisation de la procédure du divorce est examiné le 19 février par le Conseil des Ministres.

Quelles sont ces propositions ? Est-il possible de les dissocier du sort de la famille dans nos sociétés « industrielles urbaines ».

Dans le cadre du « changement en profondeur » de la société française, annoncé comme un leitmotiv depuis des mois, le gouvernement va soumettre au Parlement un projet de réforme du divorce qui, selon la Chancellerie, vise à démystifier et à dédramatiser la procédure du divorce, à supprimer « une certaine comédie judiciaire » et aussi à désencombrer les Tribunaux.

Le divorce touche un nombre croissant de couples : 35.000 en 1965, 40.000 en 1971. A l'heure actuelle un mariage sur huit finit ainsi. Dans la situation juridique présente, le mariage est considéré comme un contrat et le divorce comme une action en résolution de ce contrat. On se trouve donc en réalité dans le droit commun des contrats, avec une réserve importante toutefois : il n'est pas possible de rompre celui-ci par l'accord commun des contractants. Le principe d'ordre public qui domine les matières d'état des personnes interdit en effet que la volonté réciproque des deux époux puisse aboutir au divorce. Le Code considère qu'il s'agit d'un contrat exceptionnel qui engage non seulement le sort de deux personnes mais d'une famille et qu'il faut dès lors, en toutes circonstances, une **faute** et le **contrôle du Juge** pour aboutir à la rupture de la convention matrimoniale.

DIVORCE PLUS FACILE...

Il faut dire que, ces dernières années, et de plus en plus, le divorce **dit d'accord** existait et que très fréquemment des époux se reposaient sur l'avocat pour donner à leur volonté commune de divorcer une apparence qui soit conforme à la législation en vigueur. Il était donc nécessaire, dans un pareil cas, de donner un masque — en quelque manière — à la procédure engagée de façon que l'accord se transforme aux yeux du Juge (qui communément n'était pas dupe) en un « duel judiciaire » entre deux époux qui se seraient jeté l'un à l'autre au visage des griefs plus ou moins vrais, ou plus ou moins imaginaires.

La réforme vise à rendre le divorce plus facile : désormais le **divorce d'accord sera permis**. Deux époux pourront présenter devant le juge une requête conjointe, sans invoquer l'un contre l'autre aucun grief, afin de constater simplement l'échec de leur mariage. Dans ce domaine donc, le **divorce entre dans le droit commun des contrats** : il suffira aux deux époux de vouloir défaire ce qu'ils ont fait ensemble pour que le juge s'incline devant leur volonté.

Jusqu'à maintenant, en cas de refus d'un des époux de divorcer, l'autre époux devait faire la preuve des fautes que son conjoint avait commises pour obtenir le divorce.

Dans le nouveau projet, les anciens motifs — à savoir l'adultère, l'injure grave, les excès et sévices et la condamnation à une peine afflictive ou infamante — pourront toujours être allégués. Mais, et sur ce point la réforme contredit le droit commun des contrats : le **divorce pourra être sollicité par le demandeur**

contre lui-même, c'est-à-dire qu'il prendra à sa charge toutes les conséquences pécuniaires, dans deux circonstances dites objectives, mais que le juge devra constater :

— la séparation continue des époux pendant six années ;

— l'état de maladie mentale du conjoint depuis six années, lorsque « aucune communauté de vie ne subsiste et ne pourra être restaurée ». Le demandeur conserve l'obligation de secours, mais le projet est encore imprécis à ce sujet.

La nouvelle conception du divorce va évidemment entraîner des difficultés pour les suites, notamment pécuniaires, de cette séparation. Jusqu'ici, outre le partage de la communauté, le divorce avait des conséquences pécuniaires dans deux circonstances :

— les époux ont des enfants. Dans ce cas, l'époux à qui la garde des enfants était attribuée (communément c'était la mère) réclamait une pension alimentaire pour l'entretien de ses enfants à l'autre époux ;

— l'époux non coupable, qui obtenait que le divorce fût prononcé aux torts de l'autre, avait droit à une pension alimentaire et en même temps indemnitaire, dite de l'article 301 du Code civil, qui visait à réparer le préjudice résultant du divorce et à lui assurer la survie économique, dans la mesure de ses besoins et dans la proportion des ressources de l'autre.

A partir du moment où, dans certains cas, le divorce sera prononcé indépendamment de toute notion de faute, il va falloir modifier la notion de pension. On se dirige, semble-t-il vers des **solutions qui photographient en quelque sorte les différences de possibilités économiques entre les deux époux au moment où ils se séparent**, et donc la perte que subit l'un du fait de cette séparation, à proportion du temps où il aura vécu avec l'autre. Les réparations pécuniaires, attribuées par le tribunal, pourront l'être soit sous forme de pension, soit même sous forme de partage inégal de la communauté.

... OU COMPLICATIONS ACCRUES ?

Que dire de ce projet, connu dans les grandes lignes, mais qui peut subir encore certaines modifications ?

Tout d'abord, on peut constater que le seul point conforme au but initial, est la démystification du divorce par consentement mutuel. Mais ce n'est pas sans risques de chantage larvé et des pressions de l'un sur l'autre époux.

Pour le reste, il est à redouter que ce projet de réforme n'entraîne des **complications supplémentaires** et finalement ne manque son but. Sans aller jusqu'au divorce sur simple déclaration à l'officier de l'état civil — système soviétique — il ne faudrait pas non plus aboutir à l'excès inverse, c'est-à-dire à la notion de répudiation qui laisserait à un juge, souvent unique, un pouvoir discrétionnaire. La réforme proposée n'est qu'un compromis entre plusieurs tendances, entre la vieille conception

contractuelle — avec la notion de faute — et la nouvelle conception prétendument dédramatisante du constat objectif.

Quant aux innovations, certaines sont pour le moins contestables. L'exemple des deux nouvelles circonstances de divorce est frappant. Dans le premier cas — la séparation de six années — il suffira à un époux qui veut quitter son conjoint, mais qui n'a aucun motif à invoquer, de partir du domicile conjugal. Le fait matériel, et peut-être scandaleux, de son départ, sera six années plus tard la justification de sa procédure en divorce.

Scandaleuse aussi paraît la seconde circonstance : la maladie mentale. On ne voit pas la raison pour laquelle on met ainsi en exergue la maladie mentale au détriment ou au profit des autres maladies, surtout à une époque où l'on commence à considérer que les fous ne sont pas véritablement en marge de la société, peuvent y être réintégrés, et que beaucoup de maladies mentales ne sont pas incurables, même au bout d'un long temps. C'est tout à fait nouveau dans la législation, quelles que soient les clauses restrictives introduites. Et c'est faire bon marché du devoir d'assistance reconnu jusqu'alors dans le mariage.

PROCEDURES PLUS COMPLEXES

Compte tenu d'un certain nombre d'éléments introduits par cette loi, on peut déjà prévoir que non seulement il n'y aura pas moins de procédures mais qu'il risque d'y en avoir plus, **et encore plus de difficultés dans ces procédures**. Pourquoi ?

Tout d'abord, l'adjonction de motifs supplémentaires de divorce n'est pas forcément très attirante, dans la mesure où ceux qui réclament le divorce à raison de ces deux nouvelles causes prennent à leur charge les réparations pécuniaires. La tentation sera donc toujours grande de faire proclamer, comme par le passé, la faute de l'autre, pour s'exonérer éventuellement de ces réparations.

Ensuite, et c'était souhaitable même pour le divorce par consentement mutuel, le juge devra vérifier si cette volonté est sérieuse et réelle, ce qui ne réduira donc pas le temps de procédure, vu le nombre d'affaires dont est chargé chaque magistrat. La lenteur de la procédure n'est pas due principalement à la loi actuelle sur le divorce, mais à l'insuffisance du nombre des tribunaux, qui ne peuvent alors résoudre en temps et heure les litiges qui leur sont soumis.

Enfin il y a, semble-t-il, une lourde erreur de jugement lorsque le projet espère dédramatiser le divorce. On ne doit pas oublier qu'une certaine part de cette dramatisation vient de la lenteur extrême des procédures, qui laissent en suspens pendant des mois des problèmes cruciaux ; qu'elle vient aussi de l'inexécution de plus en plus répétée des décisions de justice (la plainte pour abandon de famille n'est instruite qu'au bout d'un an ou même souvent plus, le délit peu sanctionné et les peines souvent amnistées). C'est sans

famille et société industrielle

doute pour cette raison qu'un fonds de garantie va être créé : on fera payer par l'ensemble des citoyens ce que certains n'auront pas voulu acquitter. Palliatif facile d'une réforme véritable de l'organisation judiciaire !

Et puis, il faut bien voir que la dramatisation est simplement le résultat de ce que le consentement des époux pour le divorce ne se trouve pas aussi facilement que le consentement pour le mariage. L'un continue d'être attaché à l'autre quand l'autre en est complètement détaché. C'est une circonstance qui tient à la vie humaine, aux passions, à l'amour et personne n'y pourra rien, pas même le législateur, pas même M. Giscard d'Estaing.

Il reste toujours que la plus grande difficulté, en pareil cas, sera de régler la situation financière, la pension alimentaire et la garde des enfants. A cet égard, pas plus qu'auparavant il ne s'agira d'une comédie judiciaire.

François WAGNER

RENOUVIN A LA TELE...

Bertrand Renouvin passera à la télévision (A2) le samedi 8 mars vers 17 h 30 au cours de l'émission de Michel Lancelot.

GUSTAVE THIBON

Le dimanche 23 février à 22 heures T.F.1 diffusera dans le cadre d'« Un certain regard », la première émission d'une série de trois entretiens de Christian Chabanis avec Gustave Thibon. Une rencontre à ne pas manquer.

Le projet de loi sur la libéralisation de la procédure du divorce ouvre un dossier qui nous est cher, celui de la naissance d'une « nouvelle morale de l'espèce » se coulant sur les contraintes de la société industrielle et façonnant les comportements grâce à l'extraordinaire pouvoir de persuasion des images véhiculées par les « mass-media ».

Impossible de parler du divorce sans faire référence au climat psychologique, aux mœurs, aux habitudes qui informent notre société dans le domaine de la vie familiale : la valeur accordée au mariage aussi bien que l'image du couple, l'attitude devant la vie comme la place des enfants au sein de la cité, ou encore le cadre de vie imposé aux familles par une collectivité qui ne maîtrise pas toujours les transformations rapides que la France connaît depuis vingt ans.

Evidemment chacun a sa lecture de tout cela, selon son passé et la génération à laquelle il appartient, selon ses traditions ou ses conceptions religieuses. N'empêche que les témoins de bonne foi s'accordent pour constater, au-delà d'une optique moralisante qui ne tiendrait pas compte de nos conditions de vie, qu'une fois de plus le remède apporte un correctif aux conséquences sans s'attaquer aux véritables causes de l'éclatement de la vie des familles.

FAMILLES D'AUJOURD'HUI

« Dans les pays industrialisés, souligne Garaudy dans son livre « L'Alternative », la famille a été peu à peu vidée de son contenu : elle n'est plus une unité de travail, comme dans les sociétés agricoles et artisanales. Elle n'est plus un foyer d'éducation, ni technique ni morale. Comme unité d'habitation et unité de consommation, elle n'apparaît plus à la jeunesse comme une « valeur » et moins encore comme une autorité. Les cohésions anciennes obtenues par la tradition, puis par l'argent, puis par la simple loi, ne sont plus vécues que comme des forces de répression sans justification vitale. »

C'est un peu vrai. La famille d'aujourd'hui n'est plus tout à fait celle d'autrefois. Absence d'une morale de l'effort ? Disparition du sacré dans les actes fondateurs de la vie familiale ?

Peut-être. Mais comment ignorer l'évolution des conditions objectives qui ôtent à la cellule familiale son charme et sa couleur, laissant bien souvent désarmés les couples simples jouets de forces qu'ils ne maîtrisent plus dans notre société « industrielle-urbaine ».

Prenons trois exemples que chacun ressent ou ressentira bientôt du fait de l'uniformisation de nos rythmes de vie, quels que soient les mécanismes de défense qu'autorisent une certaine aisance matérielle et la possession d'une véritable culture.

Se loger. Vous n'avez pas tellement le choix. Il faut payer toujours plus cher des appartements de plus en plus petits. Toujours plus haut dans les tours ou toujours plus loin dans les banlieues. D'où la nécessité du travail de la mère et donc son absence, la nervosité engendrée par les trajets, l'isolement de familles repliées sur elles-mêmes et retrouvant à peine leur identité dans des loisirs éclatés.

Consommer. Bien vite mari et femme ne communiquent plus qu'au niveau des problèmes matériels. Le subconscient est envahi par les nouvelles « images pieuses ». Lui, c'est le carnet de chèques. Elle, c'est le catalogue de « la Redoute ». Ils se reconnaissent dans la publicité qui les persuade d'avoir pour paraître, jamais pour être. Les loisirs ? La culture ? Toujours en termes d'« intendance ». L'éducation des enfants ? Simple course au métier ou au diplôme.

Regarder la télévision. On s'apercevra dans dix ans des ravages provoquées par l'intrusion de la télévision dans les foyers. Disparition et banalisation des parents. Effacement de l'originalité de chacun. Tout ce que la vie vous vole comme aventure, elle le restitue ainsi sous forme d'illusion. Comme dans le travail où l'homme-rouage cesse d'être un créateur. La majorité abdique ses aspirations au profit de quelques directeurs de conscience inféodés aux « marchands ».

Riche ou pauvre, dans son métier comme dans ses loisirs, la vie — la vôtre — vous échappe à cause d'une société asservie à la mécanique de l'argent. C'est vrai pour un couple, une famille. Les racines sont rongées

(suite p. 6)

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement d'essai de trois mois (20 F), 6 mois (40 F), un an (70 F), de soutien (120 F) (*)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Année de naissance :

(*) Encadrez la formule de votre choix.

C.C.P. NAF 642-31 Paris

à retourner à la naf - 17, rue des petits-champs - paris 1er

naf 190 - 19 février 1975 - p. 5

famille et société industrielle (suite)

progressivement. La famille n'a plus beaucoup de liens, dans le temps comme dans l'espace. Elle constituait jusqu'ici le rare noyau dispensateur d'une certaine chaleur humaine, d'une affection sûre.

FIN D'UNE EVOLUTION ?

La montée en flèche du nombre des divorces s'inscrit à la fois dans ce contexte de difficultés objectives auxquelles les jeunes couples résistent de moins en moins et dans une évolution historique plus profonde des mœurs dont nous vivons probablement un moment de rupture.

Je ne fais pas tant allusion ici à la sexualité « en liberté » qu'à la manière dont la collectivité ressent la nature du lien familial. Le livre de Philippe Ariès sur « l'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime » m'amène à proposer une hypothèse de réflexion pour comprendre de quoi s'asphyxie la famille du XX^e siècle.

Contrairement à ce que pensent certains traditionalistes, il y a des conceptions de la famille très étrangères à la famille « patriarcale » née de l'imagination de sociologues du XIX^e siècle. Par exemple au Moyen Age l'enfant partait en « apprentissage » dès l'âge de sept ans dans d'autres familles et n'était relié à sa propre famille que par un lien affectif très lâche. « La famille remplissait une fonction, elle assurait la transmission de la vie, des biens et des noms ; elle ne pénétrait pas loin dans la sensibilité ». C'est progressivement, sous l'influence des moralistes et de l'école, que la

famille s'est centrée sur l'enfant, débouchant au XVIII^e siècle — au moins pour les milieux aisés — sur une famille ayant reconquis son intimité face aux agressions de l'extérieur, mais éprise de « sociabilité », c'est-à-dire de relations avec les communautés voisines. Le sentiment moderne de la famille naît donc à la fin du XVIII^e siècle, renforcé par la victoire — à retardement — du concile de Trente et par le code civil. Désormais la famille assume une fonction morale et spirituelle, d'éducation.

Mais « tout se passe comme si un corps social polymorphe (nombreuses communautés de travail, de loisirs, religieuses imbriquées les unes dans les autres) contraignant se défaisait, comme s'il était remplacé par une poussière de petites sociétés, les familles, et par quelques groupements massifs, les classes ». Désormais chaque classe vivra de plus en plus cloisonnée dans un style de vie de plus en plus identique. Et les cloisonnements vont se durcir sous la révolution industrielle et la dictature de l'Argent.

J'en viens parfois à me demander si nous ne vivons pas aujourd'hui la phase ultime de « renfermement » des familles sur elles-mêmes. Combinée à l'urbanisme de la ruche, à l'univers de la consommation et au magistère intellectuel des media, la cellule familiale — déjà étrangère à la « sociabilité » sauf dans les milieux protégés — perd sa raison d'être puisqu'elle n'arrive même plus à assumer ses fonctions élémentaires.

Alors c'est par exemple la révolte de ces jeunes banlieusards qui deviennent « communards » le temps d'un été, recherchant déses-

pérément un milieu humain qui soit autre chose qu'une « unité d'habitation et de consommation ». Mais c'est aussi la mise en cause d'un lien contraignant, qu'on ne supporte plus, et ce aussi bien chez des jeunes qui n'ont vécu qu'une image inversée de la famille que chez les ménages isolés qui « s'ennuient » après avoir élevé leurs enfants.

L'ECONOMIE D'UNE POLITIQUE

On ne peut parler du divorce sans avoir ces réalités présentes à l'esprit. Si le mariage veut être autre chose qu'un simple contrat, encore faut-il qu'apparaisse le lien ontologique qui unit les êtres dans une même destinée. Ceci suppose autre chose que des raisons d'« ordre public » ressenties comme répressives à partir du moment où toute la société se fait complice pour nier le rôle de la famille en empêchant chaque cellule d'accéder à la « sociabilité » — avec l'extérieur — et à la bonne entente à l'intérieur.

Alors, dans ces conditions, libéraliser — partiellement — la procédure du divorce ne fera qu'accentuer le mal sans rien apporter de nouveau qui soit susceptible d'améliorer la vie quotidienne.

« Dédramatiser » le divorce, c'est peut-être avant tout prendre en compte les données de la société industrielle pour éviter la multiplication des échecs familiaux qui ne sont pas toujours imputables à ceux qui subissent leur temps au lieu de chercher à le maîtriser.

Michel GIRAUD

les haras humains

Encore un livre sur le nazisme ? Oui, mais celui-ci (1) ne sacrifie pas à la mode « rétro » et ne cherche pas à flatter, comme tant d'autres, certains bas instincts. Il s'agit du résultat d'une longue et difficile enquête sur les haras humains de l'Allemagne hitlérienne, dont on ne savait jusqu'à présent s'ils appartenaient ou non à la légende.

Ils s'appelaient « Lebensborn », ce qui veut dire « Source de vie ». Créés en 1935 et constamment encouragés par le « Reichführer SS » Himmler, ils devaient constituer le creuset d'une nouvelle race purement nordique appelée à

dominer le monde. On connaît la théorie, plus ancienne que le nazisme et qui lui a survécu. On sait maintenant quelle fut sa pratique quotidienne et les crimes qu'elle provoqua.

Bien sûr, au début, il s'agissait simplement d'assurer la naissance d'enfants beaux et sains. La qualité de la vie, en quelque sorte. Qui s'en plaindrait ? Pour plus de sûreté, on rechercha la source de cette régénérescence dans la nouvelle élite du régime. Aussi le « Lebensborn » accueillait-il les épouses et les compagnes des S.S., mais seulement si elles étaient « racialement valables », c'est-à-dire pures de tout apport « oriental ». En somme, des maternités doublées de centre d'accueil de filles-mères, procédant à une sélection un peu spéciale et installées dans tous les territoires conquis — en Norvège, en Hollande comme en France.

Mais il y avait aussi les femmes allemandes fanatisées qui, hors du mariage et de toute liaison amoureuse, souhaitent « donner un fils au Führer ». Un petit blond aux yeux bleus, de préférence, pour satisfaire aux critères de l'esthétique et de la « science » nazies. Soumises aux examens des « connaisseurs de race », elles pouvaient entrer au « Lebensborn » pour connaître un bel étalon S.S. Les faits et les textes cités par Marc Hillel sont incontestables : il s'agit bien là de reproduction, de sélection et d'élevage tels qu'ils existent pour les animaux. D'ailleurs, les nazis ne songeaient-ils pas à recourir à l'insémination artificielle ?

Abaissement de l'homme, mais aussi négation pure et simple. Car tout « produit » du « Lebensborn » atteint de malformations physiques ou mentales était désinfecté, c'est-à-dire froidement assassiné après transfert dans une clinique spéciale. Là encore, les témoignages

sont accablants pour l'organisation du « Lebensborn », coupable du meurtre de centaines de nourrissons.

Mais ce n'est pas tout. Car la création d'un « ordre nordique » exigeait que tous les individus de cette race fussent rassemblés en Allemagne pour hâter le processus de régénération. Aussi Himmler ordonna-t-il le rapt de dizaines de milliers d'enfants dans les territoires de l'Est, en Pologne, en Hongrie et en Yougoslavie. Confiés au « Lebensborn », ces enfants étaient germanisés et destinés à la S.S. ou, pour les filles, à un centre de reproduction. Bien sûr, les « connaisseurs de race » ne retenaient que les enfants blonds aux yeux bleus. Les autres étaient transférés dans des camps de concentration, stérilisés, ou enfermés dans des trains qui n'arrivaient jamais à destination.

C'était il y a trente ans. Mais, parfois à cause d'une justice allemande soi-disant « dénazifiée », de nombreux enfants volés ignorent encore tout de leur famille et de leur nation, tandis que des parents polonais ou yougoslaves attendent désespérément un signe de leur enfant disparu. Ce passé n'en finit pas de mourir. Et rien ne dit qu'il ne constitue pas la sanglante préface d'un avenir plus redoutable encore : celui où les « improvisations » nazies feraient place à la sélection scientifique d'une nouvelle race de seigneurs. Après l'avortement, ne parle-t-on pas d'euthanasie et ne lit-on pas, ici et là, des apologies de la race blanche qui rejoignent étrangement les grands thèmes de l'hitlérisme ?

Yves LANDEVENNEC

(1) Marc Hillel, Clarissa Henry : *Au nom de la race*. (Fayard).

« un moment de perfection dans l'art français »

Après deux heures passées hors de la société industrielle, on hésite à traverser la marée automobile qui déferle sur le quai de Conti. On vient d'un autre Paris, d'une France tout autre.

« Louis XV, un moment de perfection dans l'art français ». C'est aussi l'épanouissement de l'artisan, de l'artiste. On est frappé par la diversité des objets présentés comme par leur grâce : mobilier, étoffes, porcelaine, argenterie attestent le degré d'excellence dans le travail qu'a atteint le XVIII^e siècle français(1). Quelles qualités se sont réunies, par exemple, chez l'orfèvre qui a composé la cloche, à plats chauds pour le duc de Penthièvre : des poissons amoncelés frétil- lent de tout leur éclat sur des goémons ruisselants. Quelle perfection dans l'exécution, dans la disposition des sujets, dans le coup de queue du poisson qui expire, dans le bec de l'aiguillette ou les crabes minuscules qui reculent s'enfouir dans les algues glissantes. L'homme, les hommes qui ont conçu cette œuvre, qui ont cherché, imaginé, trouvé la manière d'allier à une vision aussi saisissante la fonction domestique de l'objet, ont en même temps concrétisé dans le métal précieux tous leurs dons d'observation, leur technique et leur intelligence. Cette pièce d'orfèvrerie, c'est l'homme, le technicien et le poète, qui s'exprime. Sans doute, l'orfèvre n'est pas le premier venu. Mais le premier venu lui-même, menuisier de village inconnu qui construit l'armoire normande, le coffre breton, la chaise bourguignonne savait également bien combiner la fonction de l'objet et la justesse des proportions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les ustensiles les plus quotidiens, du berceau à la boîte à sel en passant par la serpe ou la bassinoire, se trouvent aujourd'hui chez l'antiquaire. S'il leur arrive d'y

voisiner avec quelques articles dont les marchands suscitent l'engouement, leur valeur à eux n'est pas liée à leur âge mais à leur perfection d'œuvres d'art.

Dans les tableaux des scènes domestiques, on remarque à chaque époque le mobilier contemporain. Nul n'éprouvait au temps de Madame Vigée-Lebrun le besoin de copier des sièges Louis XIV. On se meublait en Louis XVI parce qu'on créait. Partant, nul motif d'accorder aux « antiquités » une valeur autre que celle du service effectivement rendu, et de la qualité de l'ouvrage. D'où la juste rétribution du travail, dont dépend la dignité de l'ouvrier, qui peut s'exprimer dans son intégralité d'homme. L'employé du ministère des Finances de Louis XVI encadre ses colonnes de chiffres d'une décoration fleurie qui fait de ses tableaux des pièces de musée, et l'artisan alsacien qui fabrique une varlope la décore naturellement de rinceaux « à son idée ».

Si la famille bourgeoise de Boucher prend son chocolat matinal dans des tasses de Sèvres et une verreuse d'argent, les paysans de Greuze ont de la vaisselle rustique qui n'a pas moins de charme. Depuis le service de table offert par Louis XV à Marie-Thérèse d'Autriche jusqu'au pot à bouillon d'une vieille femme du peuple, on note la même justesse dans l'exécution des objets, la même grâce qui atteste le goût de l'ouvrier pour son ouvrage.

UN ART DE VIVRE

C'est peut-être cette « justesse » qui donne aux tableaux peignant l'existence au XVIII^e siècle cet air de sérénité qui règne sur les paysages aussi bien que sur les visages. Que ce soit les travaux d'une route, d'un pont, d'un port, sous le pinceau d'Hubert Robert, ou le petit déjeuner de Drolling, c'est le

même air d'activité tranquille. Les cantonniers sont peu nombreux, mais le travail se fait : un homme assis taille des pavés entre ses genoux, deux autres les chargent dans une brouette, pendant qu'un quatrième fait la sieste sur un sac de chaux. Un personnage à cheval, en jabot et velours galonné, regarde des plans et les discute avec le contremaître ; à terre, les chiens jouent et une dame en promenade parle avec des ouvriers. Ailleurs une fille du peuple cueille dans un parterre public de quoi offrir un bouquet à sa sœur. Plus loin, en attendant que soient réglées les formalités de la douane, sous le ciel pur de Paris, deux amoureux s'oublient sous le regard pensif d'un vieillard assis sur une botte de paille ; dans l'ombre de la diligence, une mère allaite son enfant. Ainsi va la vie, avec une sérénité qui n'est pas apathie ; où l'on voit de grands travaux aller bon train, mais pas plus vite que le cheval, avec partout, des réjouissances, des couleurs et des chansons. C'est du moins ce que j'ai vu dans les documents présentés.

En sortant de l'exposition, les visages qu'on croise ne ressemblent pas à ceux qu'on vient de voir ; ils sont tourmentés. Dans le ciel de Paris le « Sheraton Hotel » proclame bien haut que l'argent n'a pas de patrie et se joue des déclarations. Dans ses chambres climatisées on est loin des boîtes à sommeil où les immigrés s'entassent.

Mais où sont donc les libertés d'antan, qui donnaient aux peuples de France loisir de danser au Mai, d'inventer des styles pour leur temps, et qui laissaient des petits barbouilleurs d'enseignes devenir Watteau ?

François MARIE

(1) « Louis XV, un moment de perfection de l'art français » à l'Hôtel de la Monnaie (quai Conti à Paris). Mais aussi quelques autres visites : « De David à Delacroix » (Grand Palais), « l'année du patrimoine architectural » (Conciergerie) et le Musée Carnavalet.

montpellier (15-16 mars)

Session régionale d'études des zones d'action Sud-Est et Languedoc.

Thème : « La monarchie »

avec Philippe Vimeux et Yves Carré. S'inscrire dans les meilleurs délais en écrivant à N.A.F., 4, square des Postes, 38000 Grenoble.

Les inscrits recevront une circulaire leur donnant tous les détails. Logement assuré sur place.

Le samedi 15 mars à 21 heures, aura lieu une réunion des responsables d'unités et des correspondants des deux zones d'action, avec Georges Bernard, directeur de la propagande.

Ordre du jour :

- Questions et problèmes de la propagande.
- A quoi servent les zones d'action ?
- Organisation des deux zones.

Ces deux journées doivent marquer, sinon un nouveau départ, du moins un renforcement de la N.A.F. dans les régions concernées. C'est dire l'importance de la présence à Montpellier d'un maximum de militants et sympathisants.

mercredis de la naf

venez nombreux !

Mercredi 19 février : « Inflation et justice économique », par Philippe d'Aymeries.

Mercredi 26 février : « Humanisme biologique et racisme scientifique », par Jacques Delorme.

Mercredi 5 mars : « La Nation : fille de la guerre ? Communauté historique ? Ou gigantesque projet ? », par Gérard Leclerc.

Toutes les semaines la N.A.F. organise une conférence, suivie d'un débat. Les réunions ont lieu à 21 heures, 12, rue du Renard, 75004 Paris (métro Hôtel de Ville) (salle du 2^e étage).

paris 15^e

vanves - issy - clamart

• Conférence suivie de débat sur le thème de « l'indépendance culturelle » le vendredi 28 février au Café des Sports, 25, rue Alain-Chartier (métro Convention).

Dîner-débat le vendredi 7 mars à 19 h 30 sous la présidence de Jacques Beaume, vice-président du Comité-Directeur, avec la participation de Bertrand Fessard de Foucault et de Bertrand Renouvin. Thème du débat « Le giscardisme contre l'indépendance nationale » au Sofitel-Sèvres, 2, rue Grognet, 75015 Paris (métro Balard - proche du périphérique). Inscriptions auprès de M. Pierre Arvis (531-90-20), 199, rue de Lourmel, 75015 Paris. Prix du couvert 50 F. Etudiants et lycéens 30 F.

destin de l'intelligence

3. le grand refus

• Il est hors de question de rejeter en bloc l'apport des sciences humaines. Mais existe-t-il une science sans sujet ?

Ainsi la république n'a pas besoin de philosophes. C'est ce qui ressort du projet Haby, selon le témoignage du professeur Jankelevitch. Faudra-t-il construire anachroniquement de nouvelles barricades en utilisant ce qu'il reste d'arbres sur le boulevard Saint-Michel ? Avec l'étranglement sans douleur de la classe de philosophie, c'est en effet quelque chose d'essentiel à notre civilisation qui est menacé. Les bien-pensants pourront applaudir, croyant pouvoir se débarrasser à bon compte de la contestation et du gauchisme (ceux-ci ne viennent-ils pas de l'excessive propension de nos jeunes gens à réfléchir ?). Ils ne feront que rendre la contestation et le gauchisme plus sauvages.

Je connais trop, pour en avoir souffert, les graves insuffisances de notre classe de philosophie. Du moins celles-ci pouvaient être compensées par la présence d'un professeur, authentique philosophe et vrai pédagogue, sachant à l'image de Socrate « faire accoucher les esprits », leur apprenant à la fois la rigueur et l'audace, la réflexion et l'art d'affronter l'existence. Savoir prendre ses distances, non pas pour s'opposer stérilement à tout, mais pour pouvoir mesurer les choses d'un regard serein ; ne pas se laisser phagocyter par les modes et les slogans. Voilà des aptitudes capitales pour le citoyen de la galaxie Marconi, chaque jour happé dans un univers d'images, soumis au matraquage télévisé, hébété par le conformisme de « l'idéologie dominante ». La philosophie, même universitaire, pouvait être tonique dans le renforcement de la personnalité, son autodéfense. On aura donc sa peau...

Ceci ne nous surprend pas. Nous avons vu qu'il était du destin de l'intelligence de subir la mutation de notre temps. Ce destin c'est la mort de la métaphysique, l'oubli de l'Etre et AINSI DU SENS. L'univers cosmique, biologique, humain n'existe plus que comme accumulation de processus. A ce propos, je voudrais insister pour qu'il n'y ait aucune équivoque : cette vision scientifique des choses est parfaitement légitime. Il serait stupide de récuser la science. Ce que je conteste avec la plus grande rigueur c'est la réduction scientiste, l'opinion qui prend valeur dogmatique selon laquelle l'avènement de l'âge positif aurait rendu caduque la métaphysique.

En ce qui concerne les sciences humaines, il est également hors de question de les récuser globalement. Simplement, elles touchent à un domaine spécifique, où l'éclairage d'une anthropologie philosophique et théologique est indispensable. En aucun cas leur champ d'investigation ne saurait se clore sur lui-même.

DES SOCIOLOGUES HEUREUX ?

Un préjugé paraît tenace dans certains secteurs de l'opinion. Il est vrai qu'un écrivain de talent comme M. Pierre Gaxotte a contribué largement à le renforcer. L'honorable historien ne confiait-il pas pour la plus grande joie des lecteurs du « Figaro » qu'il n'avait jamais trouvé

de petites annonces demandant un sociologue. Un sociologue ! Pensez donc... Un animal barbu, poilu, ésotérique, se mouvant dans l'espace de Nanterre ou de Vincennes. A quoi ça sert, sinon à faire les révolutions, à former une espèce de parasites vivant au crochet de la société ?

C'est là une profonde erreur. Bien sûr, la profession n'est pas encore des mieux vues. Mais la psychanalyse elle-même, il y a vingt ans et même encore maintenant, a souffert et souffre de la même suspicion. N'empêche qu'elle prospère de plus en plus, avec le label de confessions promptes jadis à l'excommunier. La profession de sociologue poursuit le même chemin.

Alain Touraine qui forme les « barbus nanterrois » peut bien déclarer que sa discipline a forcément une dimension révolutionnaire, puisqu'elle implique un regard prospectif sur ce qui va changer, se transformer. Il a l'honnêteté d'ajouter que par ailleurs, il est tenté également par la tournure d'esprit technocratique. Rien n'est plus normal. Le perfectionnement de l'organisation du travail dans l'entreprise et la production s'appuie avant tout sur les recherches des psycho-sociologues.

Ainsi il y a au moins une frange de psychologues ou de sociologues heureux, si le bonheur est directement proportionnel au salaire. La psychologie et la sociologie industrielles sont devenues des disciplines de pointe directement opérationnelles. Je connais des entreprises considérables où des équipes de diplômés en sciences humaines occupent désormais un rôle stratégiquement décisif. On pose la question des rapports humains dans le travail en termes scientifiques, on étudie scientifiquement le processus d'une grève pour pouvoir y parer. Pour lutter contre la C.F.D.T., on pousse le vice jusqu'à conseiller à la direction de mettre un atelier en autogestion. Comme on est sûr de l'échec, le syndicat contestataire sera ainsi ridiculisé.

M. Pierre Gaxotte est donc très mal renseigné, tout comme les libéraux admirateurs inconditionnels de la civilisation d'outre-Atlantique. Un écrivain américain a pu parler d'une société de la persuasion clandestine, fournissant la preuve que les choses étaient beaucoup plus avancées là-bas.

L'APPEL DE L'IRRATIONNEL

La mentalité de peur d'une partie de l'établissement face à cet univers nouveau demeure un héritage des décennies passées. Alors, la révolution vous avait un petit air scientifique. Marx et ses épigones n'étaient-ils pas à la fière pointe de l'économie politique ? Freud lui-même avait un arrière-goût subversif, bien qu'il soit maintenant avéré qu'il était fiefé réactionnaire.

Cela est en train de changer du tout au tout. Les révoltés d'aujourd'hui découvrent que la rationalité scientifique se retourne contre eux, bien loin d'être antibourgeoise. Un fort courant révolutionnaire irrationaliste est en

train de naître. Il y a un an paraissait un ouvrage fort curieux d'un jeune maoïste, agrégé de philosophie, qui constituait une remise en cause radicale du marxisme. Ce qui était dénoncé avant tout, c'était l'illusion du discours impersonnel, du discours-vérité de la science transcendant le discours idéologique de la bourgeoisie.

On pardonnera, ici, quelques développements philosophiques. Derrière le discours de Marx sur l'économie politique, expliquait en substance notre jeune « maoïste », se retrouve la grande logique hegelienne, la démarche implacable de l'Esprit vers le savoir absolu. Ce qui se traduit : la démarche de la science vers une totale objectivité qui abolira l'aliénation bourgeoise. Mais en quoi consiste cette objectivité que l'on va déboucher jusque chez Gaston Bachelard ? Elle signifie impersonnalité du discours qui parle d'un lien privilégié d'où résonnent ses infaillibles oracles.

Mais nous sommes dans l'illusion : jamais en Histoire, il n'y aura impersonnalité pure, disparition du sujet qui a cœur, sensibilité, intérêts. La science est récupérée par un sujet qui se l'approprie. Ce peut être aussi bien la bourgeoisie que le prolétariat. Le principal n'est donc pas la science, mais le sujet historique. Et notre maoïste de s'engager dans une prosopopée à la Michelet et à la Mao sur le peuple dont la vie et les joies s'épanouissent au-delà de tout discours prétendument objectif.

On pourrait développer la même démarche en ce qui concerne la psychanalyse et la sexualité. Mais nos nouveaux révolutionnaires dans leur grand refus, où vont-ils ? Nous verrons que ce n'est pas forcément vers la destruction totale, et le parfait achèvement du nihilisme. La révolte de l'intelligence n'est pas automatiquement promise au destin de la fatalité antique.

(à suivre.)

Gérard LECLERC

abonnez-vous !

**la nouvelle
ACTION FRANÇAISE**

Edité par la S.N.P.F.

17, rue des Petits-Champs - Paris (1^{er})
Téléphone : 742-21-93

Abonnement trois mois : 20 F

Abonnement six mois : 40 F

Abonnement un an : 70 F

Abonnement de soutien : 120 F

C.C.P. N.A.F. Paris 642-31

Directeur de la publication
Yvan AUMONT

Imprimerie Abexpress
72, rue du Château-d'Eau - Paris (10^e)